



# **Demande de bourse départementale**

Année scolaire 2020-2021

[gironde.fr/bourses](http://gironde.fr/bourses)



# La bourse départementale

Vous résidez en Gironde, votre enfant est scolarisé dans un collège public ou privé sous contrat, **il est titulaire d'une bourse de l'Education Nationale**: vous pouvez bénéficier d'une bourse complémentaire du Conseil départemental de la Gironde.

Pour les boursiers de **Taux 1 : 70 € , Taux 2 : 80 € , Taux 3 : 100 €**

Elèves boursiers de maisons familiales rurales (MFR) et AGIR : **80 €**

(quel que soit le taux)

## La bourse SEGPA

### Section d'enseignement général professionnel adapté

Votre enfant est en classe de **4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> SEGPA** : vous pouvez également obtenir une bourse départementale spécifique d'un montant de 90€. Tous les élèves sont concernés, boursiers ou non-boursiers.

**Pour recevoir ces aides, 2 formules de paiement sont possibles :**

- ▶ **la lettre chèque**, établie au nom du parent demandeur (représentant légal)
- ▶ **PLUS RAPIDE! le virement bancaire**; Pour cela, donner impérativement un RIB au nom du parent demandeur (représentant légal)

### Choisissez internet : faites votre demande en ligne !

À partir du 18 janvier 2021, faites votre demande de bourse directement sur internet sur [gironde.fr/bourses](http://gironde.fr/bourses) et suivez l'état d'avancement de votre demande.

Le paiement aura lieu une fois le dossier complet validé.

**En cas de changement d'adresse ou de données bancaires,**

**pensez à prévenir le Conseil départemental à l'adresse suivante :**

[dgaj-djec-bourses@gironde.fr](mailto:dgaj-djec-bourses@gironde.fr)

pour le bon suivi de votre demande

# Demande de bourse départementale année scolaire 2020 - 2021

(MERCİ DE REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES UNIQUEMENT)

## Votre enfant :

Nom de naissance : ..... Prénom : .....

Nom d'usage : .....

Date de naissance : .....

## Parent demandeur ( représentant légal ) :

(celui déclaré lors de la demande pour la bourse de l'Éducation Nationale)

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Bâtiment : ..... Appartement : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : ..... @ .....

Je souhaite recevoir l'aide par :

lettre chèque établie au nom du parent demandeur (représentant légal)

Virement bancaire (fournir un RIB au nom du parent demandeur, représentant légal)

Je soussigné(e)  le père ou  la mère ou  le tuteur légal de l'enfant, certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts\*. Je donne mon accord à la transmission, par l'autorité académique au Conseil Départemental de la Gironde, des données concernant mon fils /ma fille afin de permettre le versement de la bourse départementale.

Le : .....

Signature :

\* La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22)

## Cadre réservé au collège

Collège : .....  MFR / AGIR

Code RNE : ..... Classe fréquentée : .....

Boursier d'état :  Taux 1  Taux 2  Taux 3

Élève SEGPA de 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> :  Oui  Non

Demi-pensionnaire  Externe  Interne

Le : .....

Signature et Cachet

# Formulaire de demande de Bourse départementale

À remettre au Secrétariat du collège  
(avec les pièces nécessaires)  
**avant le 30 avril 2021**

[gironde.fr/bourses](http://gironde.fr/bourses)



Faites votre demande sur  
[gironde.fr/bourses](http://gironde.fr/bourses)  
À partir du 18 janvier 2021

Date limite de dépôt des demandes :  
30 avril 2021

# Déjà boursier ? le Département vous offre plus !

Année scolaire 2020-2021



Department de la Gironde - DIRCOM - CD - imprim'vert® - décembre 2020

jusqu'à  
**100 €**

Des aides financières renforcées  
en faveur des collégiens girondins,  
pour réduire les frais de scolarité.

[gironde.fr/bourses](http://gironde.fr/bourses)



[gironde.fr/bourses](http://gironde.fr/bourses)





## Le Département de la Gironde finance les collèges :

**105**  
collèges  
publics

**28**  
collèges  
privés

**2 500 €**  
par an  
consacrés  
par élève

**94**  
millions d'€/an  
d'entretien/  
construction

**23**  
collèges neufs  
ou rénovés  
d'ici 2024

plus de **1200**  
agents travaillent  
dans les collèges

Une  
**restauration  
de qualité**  
favorisant les  
circuits courts  
et le bio



## Le Département accompagne aussi toutes les familles girondines pour garantir l'accès à la demi-pension de tous les collégiens...

### ► Coût réel du repas :

**8 €**

### ► Prix payé par la famille :

Tarif unique :

**2,72 €**

et 2,92 €

sur 5 ou 4 jours\*

### ► Le reste est pris en charge par le Département :

**65 %**

du prix réel.

### ► Des aides supplémentaires sont appliquées, par le biais du collège, aux familles boursières de l'Éducation nationale :

**taux 2 : coût du repas 1€**

**taux 3 : repas gratuit**

### ► En cas d'impossibilité avérée de paiement, les familles en difficulté peuvent solliciter l'adjoint-gestionnaire du collège, et voir leur situation étudiée par la Commission d'accès à la demi-pension du Département.

\* Tarif applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021

## Les bourses départementales

### Chaque année, 12 000 bourses sont versées aux familles

Vous résidez en Gironde, votre enfant est scolarisé dans un collège public ou privé sous contrat, il est titulaire d'une bourse de l'Éducation nationale : dans ce cas, **vous pouvez prétendre à une bourse complémentaire du Département de la Gironde.**

#### Son montant est de :

► 70 € pour les taux 1,

► 80 € pour les taux 2,

► 100 € pour les taux 3

Les collégiens boursiers de Maisons familiales et rurales (MFR et AGIR) peuvent prétendre à 80 €. Pour cela, les parents sont seuls habilités à en faire la demande.

### Bourse SEGPA

Si votre enfant est en classe SEGPA de 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup>, vous pouvez aussi obtenir une bourse départementale spécifique de **90 €**, qu'il soit boursier de l'Éducation nationale ou pas.

### Pour faire votre demande, choisissez internet !

Chaque année, plus de la moitié des demandes de bourses sont déposées en ligne. Pour recevoir la bourse départementale plus vite, demandez-la par Internet ! Si vous remplissez les conditions d'attribution et une fois seulement  **votre dossier complet et validé**, vous recevrez votre aide soit par lettre cheque soit par virement bancaire (formule plus rapide).

\* Si vous n'avez pas la possibilité d'utiliser Internet, demandez le formulaire papier au collège.